



location de la salle polyvalente

La location de la salle polyvalente se fait après réservation auprès du secrétaire de mairie.

Vous devez prendre connaissance de la convention d'utilisation et du règlement intérieur.

[Télécharger le fichier «REGLEMENT LOCATION Salle polyvalente 2021.docx» \(45.9 Ko\)](#)